



EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DE LA REUNION N° 6 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DECEMBRE 2008

Présents pour le Conseil d'administration : JP Delchef (Président), J. Ringlet (Vice Président), M. Collard (trésorier général) A. Geurten, A. Kaison, L. Lopez, J. Monsieur, J. Nivarlet, B. Scherpereel, M. Thiry.

Présents pour le Comité de Direction : Y. Slangen (secrétaire- général) R. Obsomer (directeur technique) ;

Excusé : F. Geeroms (directeur financier).

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 novembre 2008

Le procès verbal de la réunion du 17 novembre 2008 tel que publié sur le site le 21 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

2. Suivi des décisions prises lors de la réunion précédente

2.1 Registre des procès-verbaux

- Le Président et le Secrétaire général s'accorderont sur les modalités pratiques de la mise en route du registre des procès verbaux.

2.2. Adresses des salles

- Le descriptif des clubs dans l'extranet a été actualisé et reprend l'adresse correcte des salles de sport. De même, le vade mecum de la rubrique championnat sur le site reprend les mêmes données actualisées.

2.3. Dossier Vermeulen

- Les membres du Conseil d'administration recevront copie du courrier officiel transmis par le Président dans le cadre du dossier de Sébastien Vermeulen.

2.4. Dossier Petrauskas

- Le Président informe le Conseil d'administration des contacts qui ont été pris avec la VBL.
- Il précise que la convention qui lie la VBL à l'AWBB devra être modifiée sur le fond afin de ne préciser que les relations administratives entre clubs de la VBL et clubs de l'AWBB ;

- En outre, il faudra intégrer dans les statuts de l'AWBB diverses dispositions de la convention relatives aux nouvelles formes de mutations administratives entre clubs de l'AWBB.

2.5. Dossier CP BBW

Les parties au dossier ont acquiescé à la décision du conseil d'administration qui leur a été communiquée.

2.6. Dossier BC Mons

- Le Conseil d'administration prend connaissance des résultats de l'entrevue de L. Lopez avec les membres du club.
- Au terme de celle-ci, les dirigeants ont adressé une lettre d'excuses au Comité provincial du Hainaut.
- Le Conseil d'administration prend acte de la clôture du dossier.

3. Bilan de l'assemblée générale du 29 novembre 2008

3.1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale

- Le procès verbal de l'assemblée générale du 29 novembre 2008 tel que publié sur le site le 12 décembre 2008 fait l'objet d'une dernière lecture.

Les amendements suivants sont apportés :

- JP Maes, président du CP du Hainaut doit être compté au nombre des présents ;
- La taxe visée au PM 3 n'a pas été proposée au vote de l'AG et oit donc être supprimée de la liste des décisions importantes de l'AG

3.2. Suivi des décisions de l'assemblée générale

3.2.1 Examen des modifications statutaires et du ROI

L'examen des modifications des statuts et du ROI aura lieu lors de la réunion de la commission législative du 17 décembre 2008.

3.2.2. Budget et TTA 2009

Le Budget et le TTA 2009 seront publiés sur le site dans la rubrique finances

3.2.3. Liste des membres effectifs de chaque province :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la liste des membres représentants les clubs de chaque province, il s'agit :

- Liège (10) MM Jean Marie Bellefroid ,Willy Deward, Richard Brouckmans, André Debatty, Guido Blesgen, Michel Krawenkel, Guy Thomsin, Christian Grandry, Paul Bayard et Jacques Brand.
- Hainaut (8) : Appels Fabrice, Lécrivain Jacques, Penay Emeline, Hanottiaux Daniel, Robert André, Raquez Jean-Marie, Lorent Guy, Tagliafero Jean-Marc.

- Bruxelles Brabant wallon (5) MM Pierre Vancabeke, Claude Dujardin, Yves Lamy et Jean Marie Vanopphem et Robert Culot.
- Namur (4) : Mme Claire Porphyre et MM. Gerard Trausch, Michel Regnier et Philippe Aigret.
- Luxembourg (3) MM , Jean Ducornez , Paul Groos et Roger Drugmand.

3.2.4. La présentation des activités du Centre Régional de Formation.

- o Compte tenu du fait que les questions circonstanciées doivent parvenir pour la prochaine réunion du conseil d'administration, le planning et les réponses à formuler seront fixées lors de cette réunion.
- o Les réponses devront donc être finalisées pour la réunion du Conseil d'administration de février.
- o Il appartiendra au Conseil de Haut Niveau de préparer les différentes réponses d'ordre sportif.

3.3. Préparation de l'assemblée générale du 28 mars 2009

Le président propose que les membres du conseil d'administration présentent les propositions de modifications statutaires lors de la réunion du 19 janvier 2009.

4. Gestion du personnel (uniquement les membres du CDA)

4.1 .Rapport de la réunion de la DT du 10 décembre 2008

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du rapport de la réunion avec le personnel de la DT qui relate les discussions relatives au projet du règlement de travail. Les travaux se poursuivront le mercredi 14 janvier 2009.

4.2. Modalités de préavis de Sébastien Dufour

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier adressé au Président par Sébastien Dufour par lequel il annonce son souhait de mettre fin au contrat de travail qui le lie à l'AWBB.

A titre préalable, le conseil d'administration tient vivement à remercier Sébastien Dufour pour son engagement à la cause de l'AWBB, la qualité de ses activités professionnelles et son souci d'innover dans le fonctionnement de l'AWBB.

Il accepte, à l'unanimité, les modalités de préavis négociées par le Président.

4. 3. Modalités de remplacement de Sébastien Dufour

Le comité de direction est chargé d'établir le profil de remplaçant de S. Dufour.

4.4. Echos de la réunion de l'AI SF du 4 décembre 2008 en matière de personnel

Le président fait rapport de la réunion de l'AI SF du 4 décembre 2008 au cours de laquelle les modalités de subordination ont été rappelées en faisant la distinction entre le cadre administratif (80% au cours du premier trimestre de l'année et le solde pour le 30 juin à la réception des pièces justificatives) et le cadre sportif (80% au cours du premier trimestre

de l'année et le solde pour le 30 mars de l'année suivante à la réception des pièces justificatives).

4.5. Engagement de Mlle Degueudre Aline à durée indéterminée.

Le conseil d'administration marque son accord, à l'unanimité d'engager mademoiselle Aline Degueudre dans les liens dans contrat à durée indéterminée. Il charge le président de conclure ledit contrat compte tenu d'une nouvelle description de tâches.

4.6. Modalités d'apurement des jours de congé 2008

Le conseil d'administration marque son accord sur les modalités d'apurement des congés de 2008. Il demande au secrétaire-général de vérifier les données du personnel.

Toute demande de dérogation sera impérativement examinée lors de la séance du 19 janvier 2009.

5. Composition du conseil d'administration (uniquement les membres du CDA)

5.1. Rappel des décisions de l'Assemblée Générale

L'article 15 du décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française précise que « le Gouvernement peut reconnaître les fédérations sportives » pour autant qu'elles remplissent un certain nombre de conditions parmi lesquelles « il faut que la fédération sportive soit dirigée par un organe de gestion composée au minimum de sept administrateurs élus par l'assemblée générale. Au sein de l'organe de gestion, il ne peut y avoir plus de 80% d'administrateurs du même sexe. »

Le président rappelle les décisions de l'assemblée générale du 29 novembre 2008 à savoir :

- mandat donné au conseil d'administration de se compléter par la voie de la cooptation ;
- suspension de l'application de l'article PA 64 contenant des conditions particulières d'éligibilité ;
- rédaction de modifications des conditions statutaires d'éligibilité et de composition du conseil d'administration lors de l'assemblée générale du 28 mars 2009.

5.2. Examen des candidatures

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des 4 candidatures qui ont été enregistrées au secrétariat général.

Il s'agit de mesdames : Dominique Dhaene, Dominique Doyen, Dominique Sonveaux, Françoise Charneux.

5.3. Cooptation des membres féminins au sein du CDA

Par vote secret, le conseil d'administration coopte Mesdames Dominique Doyen, Dominique Sonveaux, Françoise Charneux en qualité de membres du conseil d'administration.

6 Exercice des fonctions administratives par le conseil d'administration

6.1 Approbation du plan-programme 2009

- Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du plan-programme 2009 tel qu'il a été déposé à l'ADEPS en date du 12 décembre 2008. Ils tiennent à féliciter les membres du comité de direction pour le travail effectué.
- Compte tenu que pour l'élaboration du plan programme 2009 que seuls 3 départements sont directement concernés (Formation des cadres, Equipes du centre de formation, équipes régionales et nationales ainsi que le centre de formation), celui-ci a fait l'objet d'une rédaction concertée par les membres du Comité de direction.
- Tous les documents ont été transmis aux membres du Conseil pour approbation.
- Il y a lieu d'apporter les dernières modifications suite au vote relatif du budget 2009 lors de l'Assemblée générale du 29 novembre 2008.
- Le Directeur technique avec son staff a mis les tableaux synoptiques à jour pour les activités des équipes nationales.
- Pour le BNT Dames, il y a également lieu d'intégrer le programme de janvier 2009.
- Le Secrétaire général a assuré toute la coordination et la mise en page des différents documents. Le plan programme a été déposé à l'Adeps le vendredi 12 décembre 2008.

6.2. Dossier de reconnaissance de l'AWBB par la Communauté française

- Le président rappelle que le dossier de reconnaissance a été accepté par l'ADEPS sous réserves de mise en concordance de la composition du conseil d'administration avec les dispositions du décret du 8 décembre 2006.

6.3. Approbation de la composition du staff du BNT dames

- Sur proposition des directions techniques de l'AWBB et de la VBL, le staff du BNT dames est composé comme suit pour la campagne de janvier 2009 :
 - Head coach = Mr Diels Arvid
 - Assistant-coach = Mr Colinet Jean
 - Kiné = Mr Cambiolini Xavier
 - Steering comité = MM Y Slangen, K. Umans et J. Wijnants.
- Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la composition du staff du BNT dames.

6.4. Approbation de la composition des staffs des BNT jeunes

- Il est demandé à la direction technique de présenter les propositions de staff pour les BNT jeunes dans les meilleurs délais.
- Le Directeur Technique communique verbalement aux membres du Conseil d'administration les propositions qui sont en cours de discussion actuellement.

- Une fois la composition des staffs finalisée de commun accord avec la VBL, celle-ci sera soumise pour approbation au Conseil d'Administration.
- Le Conseil d'administration se prononcera sur la base d'une consultation électronique pour la fin de la semaine.

6.5. Participation aux Jeux de la Francophonie 2009

- Le Conseil d'Administration confirme, à l'unanimité, les termes de la consultation écrite par laquelle il marque son accord de principe pour qu'une équipe de l'AWBB puisse participer aux jeux de la Francophonie 2009 qui se dérouleront au Liban du 27 septembre au 6 octobre 2009.
- Un courrier officiel a été envoyé à l'attention du directeur général de l'ADEPS.

6.6. Port du voile en compétition :

- Le conseil d'administration examine la question relative au port du voile en compétition.
- Jacques Monsieur (président du département arbitrage) précise qu'il y a une disposition dans le code de jeu qui traite de l'équipement des joueurs.
- En application de cette disposition, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de ne pas déroger au code de jeu et par conséquent de n'accorder aucune dérogation en la matière.
- En outre l'article 6 des statuts de l'AWBB précise que L'a.s.b.l. – A.W-B.B s'interdit toute discussion ou préoccupation d'ordre politique ou religieux.

Pour rappel, le règlement FIBA précise

4.4 Autre équipement

4.4.1 Tout équipement utilisé par les joueurs doit être approprié au jeu. Tout équipement conçu pour augmenter la taille du joueur ou sa détente ou qui, de toute autre façon, pourrait lui donner un avantage déloyal, n'est pas autorisé.

4.4.2 Les joueurs ne peuvent pas porter d'équipement (objets) susceptibles de blesser les autres joueurs.

Ne sont pas permis:

- les protections pour doigt, main, poignet, coude ou avant-bras, les armatures ou moulures faites de cuir, plastique, plastique souple, métal ou toute autre substance dure, même recouverte d'un capitonnage mou,
- Les objets qui peuvent couper ou écorcher (les ongles doivent être coupés courts),
- Les ornements sur la tête, les accessoires dans les cheveux ou les bijoux,

Sont permis :

- Les protections pour épaule, bras, cuisse ou jambe à condition qu'elles soient suffisamment capitonnées.
- Les genouillères si elles sont convenablement couvertes.
- Les protections pour nez cassé même si elles sont faites d'un matériau dur,
- Les lunettes si elles ne présentent aucun danger pour les autres joueurs,

- Les bandeaux de tête d'une largeur maximum de cinq (5) cm faits en tissu, en plastique mou ou en caoutchouc non abrasif et de couleur unie.

4.4.3 Tout autre équipement non spécifiquement mentionné dans ce règlement doit au préalable recevoir l'approbation de la Commission Technique de la FIBA.

En résumé,

L'article 4.4.2 précise :

Ne sont pas permis :

- Les ornements sur la tête, les accessoires dans les cheveux ou les bijoux.

Sont permis :

- Les bandeaux de tête d'une largeur maximum de cinq (5) cm en tissu, en plastique mou ou en caoutchouc non abrasif et de couleur unie.

7. Exercice des fonctions judiciaires par le conseil d'administration

7.1 Nomination de membres ad hoc

- Les membres du conseil d'administration confirment la nomination par le procureur régional de monsieur Jacques BUFFE (CD HAI NAUT) comme membre Ad Hoc afin de siéger en 1 ère Instance au conseil de régional de discipline le 15.12.08.
- Les membres du conseil d'administration confirment la nomination par le procureur régional de monsieur Simon DI ERGE (CD NAMUR) comme membre Ad Hoc afin de siéger en 1 ère Instance au conseil de régional de discipline le 20.12.08.

Afin de mieux rentabiliser les activités du conseil d'administration, le conseil du sport de haut niveau a été redynamisé.

8. Rapport de la réunion du conseil d'administration pour le sport de haut niveau

Rappel des missions du conseil d'administration du sport de Haut niveau

- Le président rappelle que 3 départements sont concernés par ce Conseil. :
 - Le centre de formation (J Ringlet)
 - Les équipes du centre de formation (J. Ringlet et J. Nivarlet)
 - La formation des cadres (M. Thiry).

Compte tenu de la convergence au niveau des objectifs à atteindre, le fonctionnement du conseil de haut niveau assure la transversalité de l'approche de la gestion du haut niveau.

- L'objectif principal étant de permettre en collaboration avec les membres du bureau et du Comité de direction avancer dans les différents projets.
- Les réunions du Conseil de Haut niveau précèdent les réunions du conseil d'Administration et permettent ainsi à ce dernier de prendre les décisions qui s'imposent sur la base du travail réalisé au sein du Conseil du haut niveau.

Les propositions sont reprises dans la rubrique du département concerné.

9. Rapport du trésorier général

9.1. Relevé des clubs en retard de paiement

- Le Trésorier général communique la liste des clubs en difficulté de paiement.
- Un recommandé sera transmis aux clubs concernés dès mercredi matin.
- En cas de défaut de paiement, le forfait sera appliqué à la première date de compétition en janvier 2009.

10. Rapport des différents départements

10.1. Département Promotion

10.1.1. Bilan à la journée des communes sportives du 27 septembre 2008

- Le Secrétaire Général informe les membres du Conseil d'administration du déroulement de la journée qui cette année a été organisée à Marche en Famenne.
- Il remercie par ailleurs les membres du club de Hotton qui ont assuré l'encadrement sportif nécessaire.
- Sur la base de l'expérience de cette année, il propose qu'à l'avenir (dès l'édition 2009 à La Louvière) il soit systématiquement fait appel aux clubs locaux moyennant rétrocession d'une partie de la subvention pour assurer l'encadrement sportif.
- Dans ce cas, l'AWBB au travers de son département promotion assurera l'encadrement du stand de promotion des clubs et de ses structures ainsi que la mise à disposition du matériel nécessaire.
- Le Conseil d'Administration marque son accord à l'unanimité sur la proposition du Secrétaire général.

10.1.2. Bilan de la journée « Sport sans limites » LLN 19 octobre 2008

- A Geurten expose le déroulement de la journée organisée par le Cabinet du Ministre Daerden à Louvain La Neuve.
- Il s'agit d'une journée d'intégration entre sport adapté et sport pour personnes valides.
- Le Directeur technique commente le déroulement de la journée (handicap moteurs et mentaux).
- Le Basket a pu bénéficier de la participation de Duke Tshomba et Damien Dumoulin.

10.2. Département Arbitres

10.2.1. Tarif des indemnités pour les compétitions interscolaires :

- Le département arbitrage a transmis un tarif qui permet de gérer les rencontres interscolaires ainsi que les rencontres à temps réduits.
- Le conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur la proposition du département
- La décision sera par ailleurs notifiée à la BRA ainsi qu'à la VBL.
- Elle sera par conséquent applicable dès le 1^{er} janvier 2009

Indemnités d'arbitrage INTERSCOLAIRE - INTERUNIVERSITAIRE

Principes

Catégories : celles-ci tiennent compte des niveaux d'enseignement : primaire, secondaire inférieur, secondaire supérieur et universitaire.

Temps de jeu : postulat : un match sans arrêt de chrono est équivalent à la moitié d'un match avec arrêt de chrono.

	avec arrêts		sans arrêts
	match 4 x 10'	par minute	par minute
Garçons			
Primaire	€ 12,00	€ 0,300	€ 0,150
secondaire jusque 16 ans	€ 13,00	€ 0,325	€ 0,163
secondaire plus de 16 ans	€ 18,00	€ 0,450	€ 0,225
universitaire	€ 28,00	€ 0,700	€ 0,350

Filles			
Primaire	€ 12,00	€ 0,300	€ 0,150
secondaire jusque 16 ans	€ 13,00	€ 0,325	€ 0,163
secondaire plus de 16 ans	€ 18,00	€ 0,450	€ 0,225
universitaire	€ 23,00	€ 0,575	€ 0,288

Indemnités de déplacement : 0,25 € le km ; déplacement en agglomération : 6,00 €

Indemnités d'arbitrage de rencontres à temps réduit.

L'indemnité est calculée en tenant compte du principe suivant : un match sans arrêt de chrono est équivalent à la moitié d'un match avec arrêt de chrono.

Ensuite on applique ce principe à l'indemnité qui est prévue pour cette rencontre.

	avec arrêts		sans arrêts
	match 4 x 10'	par minute	par minute
Hommes			
Jeunes U12	€12,00	€0,300	€0,150
Autres jeunes	€13,00	€0,325	€0,163
Provincial	€21,00	€0,525	€0,263
Régional	€30,00	€0,750	€0,375
Nat 3	€42,00	€1,050	€0,525
Nat 2	€53,00	€1,325	€0,663

Dames

Jeunes U12	€12,00	€0,300	€0,150
Autres jeunes	€13,00	€0,325	€0,163
Provincial	€16,00	€0,400	€0,200
Régionale 2	€23,00	€0,575	€0,288
Régionale 1	€26,00	€0,650	€0,325
Nat 1	€42,00	€1,050	€0,525

Le département est chargé de communiquer les tableaux aux comités provinciaux, à la VBL et à la BRA.

10.2.2. Courrier de Mr Devos

- Jacques Monsieur informe le Conseil d'Administration que Mr. Devos sera invité à participer à la réunion du département le 18 décembre 2008.

10.2.3. Remplacement des tests physiques

J. Monsieur informe le conseil d'administration que lors de la prochaine réunion du département arbitrage la question de la reconnaissance des examens médicaux pour les arbitres : centres provinciaux est mise à l'ordre du jour.

10 3. Département formation des cadres

M. Thiry fait rapport des travaux de la commission pédagogique du 10 décembre 2008

10.3.1. Cahier des charges

Un accord de principe est obtenu mais il faut encore réajuster certaines formulations qui seront effectuées par Julien Marnegrave pour le 16 décembre. L'approbation définitive sera transmise via échange de courriels .

Les étapes du Summer tour pourront rentrer dans la formation des cadres et seront reconnues sous le vocable « journée découverte ».

La répartition des 30 heures de formation pratique pour la licence animateur s'effectue selon la clé suivante : 6 heures de journée découverte et 4 fois 6 heures de participation à une activité basket en qualité d'entraîneur.

Le conseiller pédagogique souhaite améliorer la qualité d'évaluation. Cependant M. Thiry fait remarquer que cette approche a un coût.

L'information complète et définitive pour l'année 2009 sera lancée à partir du 16 décembre.

Le Directeur technique propose d'envisager la possibilité que les licences techniques fassent l'objet dès la saison 2010-2011 d'un principe de recyclage. Chaque titulaire devrait pour renouveler sa licence suivre obligatoirement un clinic.

10.3.2. Rapport d'activités 2008

- M Thiry commente le rapport (bilan 2008 de la formation) approuvé à l'unanimité par la commission pédagogique du 10 décembre 2008.

- Le Directeur technique propose de réaliser un document résumé qui permettra de retirer les points essentiels du bilan.
- Par ailleurs, le bilan a été intégralement incorporé dans le plan programme 2009.

10. 4. Département Coupes

10.4.1. Désignation des clubs organisateurs des ½ finales

- B Scherpereel informe les membres du Conseil d'Administration que 15 clubs ont demandé le cahier des charges.
- 11 clubs ont poursuivi leur demande.

Les 3 clubs retenus sont :

BC M Herstal,
Renaissance Montegnée
et Spirou Charleroi.

Réserve : Alliance Flémalle.

- Pour effectuer le choix, il a été tenu compte des organisations précédentes (clubs ayant déjà bénéficié précédemment d'une organisation).
- Les membres du département connaissant les salles concernées ont également apporté leur contribution et dans la formulation de la proposition.
- Le Conseil d'administration marque son accord sur la proposition formulée.

10. 5. Département Championnat

10.5.1. Organisation du second tour en jeunes

- A. Kaison rappelle que dès la fin du premier tour, les séries du second tour ont été composées.
- Il relate le problème rencontré au niveau des filles où un tirage au sort a dû être opéré.
- Il a été répondu aux courriels en s'appuyant sur le règlement voté à l'assemblée générale qui régule les situations particulières et qui par conséquent ont entraîné la nécessité de recourir à un tirage au sort.
- Le Conseil d'administration confirme les décisions du département.
- Compte tenu des commentaires, le conseil d'administration sera attentif aux différentes interventions à l'article de presse paru et réagira en conséquence.

10.6. Département jeunes

10.6.1. Nomination des entraîneurs régionaux et des staffs

- Le Président rappelle que la nomination des entraîneurs et staff doit se faire suivant les prescriptions statutaires.
- La composition de staff est proposée comme telle :

Garçons :

Sélection 93 : Head coach : Vincent Bouffioux.

Assistant coach : Emmanuel Woubé.

Sélection 94 : Head coach : Pascal Mossay.

Assistant coach : Guillaume Scory.

Filles :

Sélection 93 : Head coach : Benoît Vercruysse. ® Licence C
 Assistant coach : Jean- François Walasiak. ® Licence C
 Sélection 94 : Head coach : Karim Labidi. ® Licence B
 Assistant coach : Jérôme Duchêne. ® Stagiaire C

- F Wilmot, C Populaire superviseront les stages.
- F Wilmot sera présent pour tout le stage.
- S. Polet et C Populaire superviseront les stages des interprovinciaux.

10.6.2. Stages interprovinciaux et stages régionaux

Les modalités d'encadrement et de surveillance sont débattues.

10.6.3. Autres points

- R Obsomer propose de créer un folder à distribuer lors des rencontres des équipes du centre avec la présentation du centre de formation.
- Il souhaiterait organiser une journée « portes ouvertes » pour le centre de formation le 18 mars 2009.
- R Obsomer : mise à jour du site : tout est prêt et devrait être « uploadé » pour la fin de la semaine prochaine (suite au conseil d'administration).

11.Nouvelles de la FRBB

Le Président informe le Conseil d'administration des points à l'ordre du jour du conseil d'administration de la FRBB du lundi 8 décembre 2008 :

Points principaux de l'ordre du jour :

- Dossier BMC (peut être une décision le 22 décembre la cour d'appel d'Anvers).
- La problématique du tracé du nouveau terrain a été postposée. Un complément d'information sera demandé à la FIBA.
- Faillite en division 2 nationale de Wevelgem. Ils seront d'office le premier descendant de division 2 nationale.
- Il y a opposition flagrante entre les procédures de contrôle et les sanctions entre la VBL et l'AWBB
- Le Président évoque les remerciements formulés à l'attention de madame Gemma Dreesen qui termine ses activités au niveau de la FRBB au 31 décembre 2008.

12. Divers

12.1. A. Kaison fait état de problèmes dans l'accès au site

Le secrétaire général est chargé de prendre contact avec Infomat afin de régulariser la situation au plus vite et au plus tard pour le 1^{er} janvier 2009.

12.2. PC 56 :M Collard évoque le PC 56 (nombre d'équipes de jeunes qui doivent obligatoirement être alignées).

Il y a discordance entre les tarifs appliqués entre la VBL et l'AWBB. Les amendes ne sont pas identiques. Ces points doivent être évoqués et adaptés pour la prochaine saison.

12.3. Problèmes au niveau des listes PC 53 : L Lopez évoque le problème rencontré par un club au niveau des listes PC 53.

Le problème sera débattu avec Infomat.

12.4. Programme des mercredis du Centre de formation : Le Directeur technique communique le programme et les objectifs des mercredis du sport de haut niveau.

12.5. JP Delchef rappelle les modalités de rédaction du bilan 2008 (notes de frais à rentrer le plus tôt possible et premier contrôle par département sur la base des documents qui seront transmis par la trésorerie-générale)

Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et donne rendez-vous aux membres du conseil d'administration le lundi 19 janvier 2008.

Pour l'AWBB

Yvan Slangen
Secrétaire général

Jean Pierre Delchef
Président